Contrat de réservation pour l'achat d'un chiot Berger Australien chez "Bergers des Collines"

Contrat de Réservation de Chiot

Entre _____ci-après dénommé le "Vendeur", et _____, ci-après dénommé l'"Acheteur".

1. Objet du contrat :
Le Vendeur s'engage à réserver un chiot Berger Australien de la portée actuelle pour l'Acheteur, sous réserve des conditions stipulées dans ce contrat.

2.Description du chiot :
Le chiot réservé est décrit comme suit :

- Race : Berger Australien
- Sexe :
- Couleur :
- Date de naissance :
- Numéro d'identification :
- Autres caractéristiques spécifiques, le cas échéant :

Le prix total du chiot réservé est de _____$ can_. L'Acheteur s'engage à verser un acompte de 500.00 $ canadien au moment de la réservation, et le solde sera payé à la livraison du chiot.

4. Livraison du chiot :
Le chiot sera remis à l'Acheteur à la date convenue entre les deux parties, dès l'âge de 8-9 semaines et après avoir été vacciné, vermifugé et examiné par un vétérinaire.

5. Conditions de garantie :
Le Vendeur garantit que le chiot est en bonne santé au moment de la livraison. Toutefois, l'Acheteur est tenu de faire examiner le chiot par un vétérinaire dans la semaine suivant la livraison. Si le vétérinaire diagnostique des problèmes de santé graves, l'Acheteur peut demander un remboursement ou un échange.

6. Responsabilités de l'Acheteur :
L'Acheteur s'engage à fournir des soins appropriés au chiot, y compris une alimentation de qualité, des visites régulières chez le vétérinaire et une éducation adéquate. L'Acheteur s'engage également à ne pas revendre le chiot sans l'accord écrit du Vendeur.

7. Résiliation du contrat :
En cas de non-respect des termes de ce contrat par l'une ou l'autre des parties, celui-ci pourra être résilié par écrit.

Fait en deux exemplaires, à _____le _____.

Signature du Vendeur : _____

Signature de l'Acheteur : _____

Merci de votre confiance

« Tous les animaux sont nés avec l'innocence, la curiosité et l'amour »

Anthony Douglas Williams.